

## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°115

CIRCULAIRE VERRE MÉCANIQUE *Le 06 Mai 2015*

### Un an de négociations pour ça!





Les négociations sur les salaires viennent de s'achever au terme d'un combat de presque un an en Commission Mixte Paritaire où, **FORCE OUVRIERE**, n'a cessé de réclamer le retour à un accord qui définisse une méthode de calcul, seule garante d'augmentations équitables pour l'ensemble des salariés de la branche.

Notons que l'accord salaires de 2004, prévoyait, afin d'éliminer le ventre mou de notre grille conventionnelle, le retour à une droite dans notre grille des salaires et ce, étape par étape. Tout comme était prévu de revaloriser l'ancienneté du fait de l'allongement des carrières professionnelles.

Force est de constater que, plus de dix ans après, nos revendications sont restées lettre morte. La faute à un patronat qui n'a jamais respecté ses engagements puisque celui-ci s'est contenté d'appliquer de simples recommandations salariales qui ont progressivement déstructuré notre grille des minis conventionnels.

La proposition patronale finale va tout juste permettre d'augmenter de quelques centimes d'euros, 2500 salariés dans la branche qui sont les moins bien payés excluant complètement les collègues maitrises et cadres.

De plus, le patronat innove en proposant un accord pluriannuel qui ne garantit qu'un écart de plus d'1% après trois ans (soit en 2018) pour les premiers coefficients de la grille. Seul lot de consolation, une clause de l'accord prévoit et ce, dès 2016, une, voire des rencontres annuelles pour discuter de cette grille salariale.

-  2015 : écart de salaires garanti de 0.6% pour les coefficients planchers
-  2016 : écart garanti de 0.7 %
-  2017 : écart garanti de 0.9 %
-  Au delà de 2017, l'écart garanti sera supérieur à 1 %



Pour notre organisation syndicale, le compte n'y est pas. C'est donc sans surprise, que **FORCE-OUVRIERE** ne sera pas signataire de cet accord, qui saupoudre ici et là certaines catégories de salariés et qui en exclut d'autres. Sans compter les engagements patronaux de 2004 qui ne sont pas tenus.

Les travailleurs de la branche du verre mécanique devront, s'ils veulent faire bouger les choses, montrer leur mécontentement à un patronat qui n'a de cesse de se moquer des travailleurs d'année en année.

**ANNEXE**  
**Au 1er juillet 2015**

<b>K</b>	<b>Appointements Garantis</b>
125	<b>1 457,52</b>
135	<b>1 466,27</b>
145	<b>1 475,06</b>
155	<b>1 483,91</b>
165	<b>1 492,82</b>
180	<b>1 504,70</b>
190	<b>1 516,72</b>
200	<b>1 569,05</b>
215	<b>1 663,80</b>
230	<b>1 763,19</b>
250	<b>1 895,69</b>
270	<b>2 028,20</b>
290	<b>2 160,70</b>
315	<b>2 326,32</b>
345	<b>2 525,09</b>
375	<b>2 723,85</b>
390	<b>2 823,23</b>
410	<b>2 955,73</b>
450	<b>3 220,76</b>
550	<b>3 883,29</b>
660	<b>4 612,05</b>
880	<b>6 069,63</b>

**SMP = 4,520 €**

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*